

# Bilan d'un mandat vertueux et efficace

## Denis Guthmuller, un Président engagé et convaincu

Fait inédit pour l'appellation Côtes du Rhône, le Président Denis Guthmuller ne pourra pas effectuer de deuxième mandat à la tête du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône. Pourtant, ces trois années restent marquées par son engagement, ses prises de positions et décisions fortes, engagées pour l'avenir des Côtes du Rhône.

De gauche à droite :

Denis Alary, Laurent Jeanneteau, Denis Guthmuller, Philippe Faure et Damien Gilles



« C'était une expérience forte, dure mais très enrichissante. J'aurais aimé continuer mais je n'en ai pas la possibilité. »

C'est par ces mots et sous les applaudissements prolongés d'un public debout que Denis Guthmuller a conclu le Conseil d'administration du 24 octobre 2023, au cours duquel il annonçait qu'il ne pourrait pas se représenter à la présidence du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône, après avoir été mis en défaut aux élections sur le canton de Bollène.

Le mandat de Denis Guthmuller débute en décembre 2020 dans un contexte sanitaire et géopolitique instable et inédit. Covid, Brexit, taxes Trump et aléas climatiques majeurs (gel de printemps 2021, coulure du 2022, canicule 2023...) rythment ces trois années. Pour atténuer la situation, Denis Guthmuller et les membres des organes de décision du Syndicat s'adaptent et accompagnent les vignerons dans cette période difficile, tant au niveau régional que national.

Certes, ces contraintes structurelles et conjoncturelles fortes exigent des efforts conséquents pour y faire face, mais pour Denis Guthmuller, ce contexte est aussi **une opportunité pour les vignerons des Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages de s'adapter au monde de demain.**

Pour cela, le Président et l'ensemble des membres du Bureau, épaulé par le directeur du Syndicat Laurent Jeanneteau et son équipe, vont agir et développer une multitude d'actions pour proposer des solutions aux vignerons (aides, diversité culturelle, plan de diversification couleur, plan stratégique à horizon 2026...)

**Ainsi, de nombreuses mesures de gestion de crise** revendiquées par le Syndicat (distillation, arrachages définitifs, restructuration différée...) se retrouvent aujourd'hui **portées par l'ensemble de la production viticole nationale, et ont abouti ou sont en train d'aboutir.** 🍇



# Sécuriser le revenu des vignerons

**U**n des combats de Denis Guthmuller aura été **d'œuvrer pour des indicateurs économiques interprofessionnels efficaces et fiables** (observatoire sur le coût de production, contrat d'achat de raisin pour les négociants vinificateurs, stock au négoce, données économiques aval...) afin de piloter au mieux l'appellation Côtes du Rhône.

Le carignan blanc est un des VIFA des Côtes du Rhône



Aux côtés des autres organismes professionnels viticoles et agricoles, Denis Guthmuller soutient les vignerons en sensibilisant les pouvoirs publics pour obtenir des mesures d'accompagnement, en rencontrant les banques, les MSA... mais aussi en obtenant des dérogations temporaires et de l'Inao (IC, IPT...).

D'ailleurs, **une évolution majeure des Cahiers des charges Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages**

est validée définitivement par le comité national de L'Inao du 30/11/2023 avec l'introduction de « **Variétés d'Intérêt à Fin d'Adaptation** » (VIFA). Le Syndicat a demandé à l'Inao la mise en place et le suivi d'un réseau de parcelles pour les opérateurs des appellations Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages, ainsi que l'introduction de ces cépages dans le Cahier des charges des deux AOC. Les VIFA choisies sont : floreal, carignan blanc, rolle et vidoc (cépages retenus lors du Conseil d'administration du Syndicat

des Vignerons des Côtes du Rhône du 22 mars 2022).

Dans le prolongement de la loi Égalim, Denis Guthmuller a souhaité élaborer de **véritables indicateurs sur les coûts de production** au sein de l'Interprofession.

Ces indicateurs seront diffusés très prochainement par le service économique de l'Interprofession et relayés par les outils de communication du Syndicat.

*Des indicateurs sur les coûts de production.*

## La baisse des rendements

Des décisions fortes et difficiles ont été prises le jeudi 23 mars 2023 par le Conseil d'administration du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône. Ce jour-là, dans sa très large majorité, le Conseil d'administration a voté pour une baisse des rendements significative, une mesure qui s'imposait sur un plan qualitatif mais aussi pour rééquilibrer la situation. **Cette réduction temporaire du rendement a été difficile et douloureuse mais nécessaire.**



Par ailleurs, le Conseil d'administration a voulu permettre d'établir un maximum de VCI, afin de constituer des réserves salutaires en cas de futures récoltes déficitaires.

Pour pallier le déséquilibre, le **Syndicat a également recommandé la distillation de 250 à 300 000 hl à minima de Côtes du Rhône** (rouge et rosé). Cette distillation était la seule occasion de soustraire des volumes au marché de l'appellation, même si celle-ci est insuffisamment valorisée. Elle va permettre de retrouver dans quelques mois les bons équilibres économiques pour renouer au plus tôt avec le rendement de base.

### Développer le niveau qualitatif des Côtes du Rhône

Le Syndicat des Côtes du Rhône et son Président ont souhaité faire évoluer le **Cahier des charges des Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages** sur la base des trois enjeux suivants :

- Définir un niveau qualitatif minimum représentatif d'un Côtes du Rhône (critères analytiques, richesse minimale en sucre, Titre alcoolique volumique - TAV) ;

- Considérer et anticiper les effets du changement climatique ;
- Répondre aux attentes sociales, sociétales et environnementales.

En sus de cette réflexion sur l'évolution de son Cahier des charges, le Syndicat a mis en place rapidement une série de mesures dès la récolte 2023. L'objectif était de faire varier la pression de contrôle de l'unité de vinification sur la base d'une évaluation des opérateurs.

Un autre aspect fût de **professionnaliser les dégustateurs** pour le contrôle produit afin de s'assurer d'un niveau qualitatif suffisant (récolte 2023).

Ainsi, le Président **Denis Guthmuller a su prendre des mesures à court terme pour répondre aux problématiques actuelles** (distillation, baisse des rendements...).

Ces mesures s'inscrivent bien entendu dans le Plan stratégique et environnemental des Côtes du Rhône dévoilé à l'Assemblée générale du 27/01/2023, puis à la presse en mars 2023.

« Le plan stratégique des Côtes du Rhône doit permettre de nous adapter aux attentes sociétales, commerciales et environnementales, en **développant une commercialisation**

**valorisée et pérenne et en devenant une référence environnementale et sociétale.** Nous avons toutes les cartes en mains pour réussir collectivement et nous devons **appliquer des mesures structurelles fortes et ponctuelles pour répondre aux attentes d'aujourd'hui et de demain** », avait-il expliqué lors du Conseil d'administration d'octobre 2023.

### Pérenniser la réserve interprofessionnelle pour adapter l'offre à la demande

Cet outil de régulation de l'offre en Côtes du Rhône rouge, porté par le Syndicat, est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec l'accord du ministère de l'Agriculture.

L'objectif de cette mesure, votée à une large majorité, est de limiter temporairement le volume mis en marché afin de pouvoir adapter l'offre à la demande. Après un retour à la normale, il permettra aussi d'alerter la filière lorsqu'un déséquilibre trop important apparaît.

« Cet outil s'inscrit dans un temps long. Il a pour vocation de lutter contre les déséquilibres entre l'offre et la demande, en vue d'assurer une valorisation juste et pérenne. Tous les opérateurs sont concernés, quels que soient leurs rendements de production. Les performances des entreprises sont également prises en compte, avec la capacité de libérer

*Une réflexion à court, moyen et long terme.*



*individuellement des volumes sous certaines conditions », assure le président des Côtes du Rhône.*

Une autre grande réalisation de ce mandat est la **poursuite du Plan collectif de**



**restructuration** porté par le Syndicat général. L'objectif est double : moderniser le vignoble (palissage, irrigation) et le mettre en conformité avec les règles de l'AOC (densité de plantation, reconversion variétale). Aujourd'hui, les cinq Plans successifs ont permis de restructurer plus de 4 000 ha et d'injecter 29 millions d'euros dans le vignoble. Denis Guthmuller a également poursuivi le lourd dossier de procédure simplifiée de classement de l'aire Côtes du Rhône et les dossiers d'accession en Côtes du Rhône Villages avec nom géographique. Ainsi Nyons accède au statut de Côtes du Rhône Villages avec NG et la commune de Montfaucon entre dans l'aire des Côtes du Rhône. Les vignerons de Montfaucon peuvent donc revendiquer l'appellation Côtes du Rhône depuis 2022.

**Avec Montfaucon, les Côtes du Rhône peuvent désormais être produits sur 172 communes.**

S'agissant des demandes d'extension sur la partie septentrionale (3 communes dans le secteur Vienne-Seyssuel et 1 commune en Ardèche), le rapport des experts sur l'extension de l'aire géographique ainsi que le rapport sur l'examen des différentes demandes ont été validés par le Comité National du 7 février 2023.

## Évolution du profil produit des Côtes du Rhône

La diversification est un axe majeur de la stratégie rhodanienne.

Comme annoncé précédemment, la volonté collective est de doubler les volumes actuels de blancs et de retrouver une croissance significative sur le rosé. Pour cela, le Syndicat soutient les travaux menés par Inter-Rhône et l'Institut Rhodanien, qui ont défini trois profils pour les vins blancs et deux profils pour les vins rosés. **Denis Guthmuller a par ailleurs toujours martelé le fait que la région doit rester la référence de vins rouges.** Une étude sensorielle est d'ailleurs en cours pour définir les profils produits sur les rouges.

D'autres leviers d'action reposent sur l'accompagnement des projets d'accès à l'eau (irrigation) mais aussi des changements de pratiques culturales, notamment dans le contexte de réchauffement climatique avec l'appui de l'Institut rhodanien. 💧



OBSERVATOIRE  
AGRICOLE de la  
BIODIVERSITÉ

# Accentuer la démarche environnementale et sociétale

**E**mmené par un Président convaincu, le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône a entamé plusieurs démarches afin de devenir un référent environnemental et sociétal. Pour cela, il favorise la biodiversité au vignoble en accompagnant la transition agroécologique des structures et en développant la communication environnementale.

## Un engagement environnemental fort

La mandature de Denis Guthmuller est marquée par son engagement environnemental, notamment la poursuite du déploiement de la Charte paysagère environnementale des Côtes du Rhône engagée en 2009 par Philippe Pellaton. Signature de partenariats avec des associations de protection de l'environnement (abeilles, chauve-souris, oiseaux...), projet de fondation de la biodiversité, vitipastoralisme, réseau OAB... l'objectif est de

faire des Côtes du Rhône **une référence de préservation et de développement de la biodiversité au vignoble**.

Autre priorité majeure, la mise en œuvre d'un Plan stratégique environnemental.

En 2022, on assiste à un « **verdissement** » des **Cahiers des charges** Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages grâce à l'introduction de **deux mesures agro-écologiques (MAE)** : la première interdit

le désherbage chimique des tournières et la seconde limite le désherbage chimique à 50 % de la surface des parcelles de vigne, hors tournières.

## S'investir davantage dans l'observation agricole de la biodiversité

Grâce à l'action conjointe de son Président et de ses parties prenantes, le Syndicat des Côtes du Rhône a rejoint le réseau de

l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB) en 2021 et propose aux vignerons intéressés d'observer la faune sauvage présente sur leur parcelle et en bordure, grâce à cinq protocoles d'observation

standardisés : vers de terres, papillons, abeilles sauvages, chauves-souris et invertébrés terrestres. Aujourd'hui, 50 vignerons sont associés à ce partenariat et observent la biodiversité, participent aux journées techniques pour

monter en compétence sur la biodiversité et communiquer sur leur engagement.

Cet observatoire permet de **développer des indicateurs de suivi** de l'état de la biodiversité en milieu agricole, de donner de l'**autonomie aux vignerons** quant à l'observation de la biodiversité sur leurs exploitations et de **mettre en relation** ces observations biodiversité avec des itinéraires techniques et des aménagements paysagers.

*Continuer  
à favoriser  
la biodiversité  
au vignoble.*

Le Président Denis Guthmuller est « fermement convaincu que travailler sur la biodiversité ne nous apportera que des avantages, à la fois pour la préservation de notre environnement mais aussi vis-à-vis du consommateur qui y est très sensible. Il nous faut parler de nos pratiques sur l'enherbement, les engrais verts, la pose de nichoirs... Tout le collectif en profitera ».

## Favoriser le vivant animal et végétal dans les vignes

Le Syndicat des Côtes du Rhône travaille depuis 2014 à la **préservation des paysages et de la biodiversité du vignoble**. Afin d'accompagner au mieux l'ensemble des vignerons des appellations Côtes du Rhône, il met en place depuis 2021 un **guide de recommandations environnementales**.

L'objectif est simple : proposer à l'ensemble des vignerons des pratiques à la portée de tous ayant un impact positif sur l'environnement.

Le Syndicat porte un intérêt au **vitipastoralisme** et travaille à faciliter sa mise en place dans le vignoble. Il accompagne aussi des études comme **l'enquête nationale réalisée sur l'Outarde canepetière**. Les résultats sont venus confirmer la bonne santé et l'augmentation de ces populations d'oiseaux en secteur viticole du Plan de Dieu. Elle révèle ainsi **les liens entre l'évolution positive de la population d'Outarde et le développement constaté de nouvelles pratiques**

**culturelles** (développement de l'enherbement inter-rang et en interculture).

En parallèle, à la demande de son Président, le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône diffuse **des conseils techniques au travers de fiches pratiques**

pour les vignerons. Les trois premières fiches pratiques mises en avant sont :

- la couverture hivernale des sols ;
- la mise en place d'un repos du sol avant plantation ;
- la plantation d'arbres et d'arbustes.

Par ailleurs, afin de respecter les équilibres des écosystèmes locaux, le syndicat propose aux vignerons, en partenariat avec CerèsFlore, des catalogues de végétaux locaux issus de sites de prélèvements situés au cœur du vignoble. Ces catalogues présentent des plants issus de graines ou boutures locales, et élevés dans des pépinières locales, elles aussi. De nombreuses commandes ont d'ores et déjà été réalisées via le site internet du Syndicat :

[www.syndicat-cotesdurhone.com](http://www.syndicat-cotesdurhone.com)



## L'importance des pratiques pour valoriser et régénérer les sols

Ce mandat est surtout celui de l'accompagnement agroécologique des structures. Le mandat de Denis Guthmuller est l'occasion d'introduire le « repos valorisé » des parcelles par des cultures intermédiaires et alternatives pour cultiver la résilience des exploitations.

Les vignerons de la commission environnement ont souhaité mettre en avant l'importance d'un repos du sol long entre deux cultures de vignes. Ce temps de repos permet de lutter contre le court noué ou encore le pourridié tout en structurant les sols et favorisant la biodiversité.

Il peut également permettre une **diversification des revenus** et des orientations agricoles du territoire, ponctuelle ou à long terme. Cette diversification réfléchie à grande échelle permettra de **conserver intact le foncier agricole** tout en accompagnant au mieux les vignerons.

Un travail en partenariat avec les collectivités territoriales et d'autres filières agricoles est d'ores et déjà engagé afin **d'assurer une rémunération complémentaire pour le vigneron**. Cela peut se concrétiser par des cultures intermédiaires et alternatives à vocation environnementale, alimentaire et énergétique. Conscient de ces enjeux, Denis Guthmuller s'est engagé à porter à la connaissance des vignerons les cultures envisageables, les débouchés économiques ainsi que les structures à même de fournir des semences ou d'apporter des conseils. Il

ne s'agit pas de devenir polyculteur mais bien de **pérenniser la culture de la vigne dans un contexte économique et écologique qui le nécessite**.

## HVE, une certification largement développée au vignoble

Autre mesure phare, le **déploiement à grande échelle d'une certification « Haute valeur environnementale »** sur les vignobles des Côtes du Rhône. Pour cela, le Syndicat général s'était fait reconnaître « structure collective » en juillet 2019 par le Bureau Veritas et agréé des prestataires pour l'accompagnement des vignerons.

Ainsi en 2022, 723 exploitations (contre 365 en 2020) dont 593 coopérateurs et 130 caves particulières étaient certifiées HVE, représentant 13 929 ha de vignes en AOC Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages et Crus des Côtes du Rhône. Une seconde structure collective HVE se met en place, grâce à laquelle les entreprises viticoles pourront être certifiées HVE début 2024 et avoir accès à l'éco-régime.

## Un engagement bientôt labellisé

En parallèle, le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône s'est engagé dans une **démarche durable de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)** depuis mars 2022, dans chacun de ses services, visant à poursuivre et faire reconnaître les actions de développement durable du Syndicat.

Dans un futur proche, le Syndicat souhaite **promouvoir cette démarche auprès des adhérents** en proposant des **ateliers interactifs**, un **accompagnement collectif** des candidats par des experts à la

Accompagner  
la transition  
agro-écologique  
des structures.



labellisation RSE, une mutualisation des coûts avec la recherche de financement et l'expérience d'un collectif.

### Un partenariat pour le recyclage des emballages

Le 14 février 2023, Denis Guthmuller et le directeur d'Adelphi ont signé le contrat collectif « Adelphi Pluriel » pour **renforcer l'éco-responsabilité des entreprises viticoles des Côtes du Rhône**. Cet engagement a pour but **d'accélérer leur transition environnementale** : simplification des démarches liées au recyclage de leurs emballages, éco-conception et communication en faveur du tri auprès des consommateurs.

« Ce partenariat est une opportunité pour tous nos adhérents de simplifier leur démarche de mise en conformité avec une adhésion simplifiée à Adelphi via le Syndicat, en faveur du recyclage de leurs emballages. Il permettra aussi aux vignerons des Côtes du Rhône de bénéficier d'un soutien sur-mesure pour être guidés dans la réduction de leur impact environnemental et identifier des solutions en matière d'éco-conception des emballages », avait assuré Denis Guthmuller lors de la signature sur Wine Paris 2023. Ce contrat garantit aussi le respect des nouvelles obligations imposées aux entreprises, notamment par la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC).

### Un engagement en faveur de l'agroforesterie

Pour aller plus loin, le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône et son Président s'engagent aujourd'hui **aux côtés de PUR avec le programme « Ici, on sème »**, dont le but est de reconnecter les entreprises à leurs écosystèmes vitaux notamment en favorisant l'agroforesterie (l'association de l'arbre au sens large à une culture ou de l'élevage).

L'objectif de la démarche est de faire en sorte que **les arbres et arbustes retrouvent une place dans le vignoble**, que ce soit sous forme de haies, d'arbres isolés, de bosquets, d'alignement... et ce pour des motivations d'ordre esthétique, de biodiversité, de gestion de l'eau, de mise en place d'espaces de vies d'auxiliaires de la vigne pour limiter les traitements ou encore de brise vent.

L'entreprise PUR accompagne les exploitations dans le développement de ces projets environnementaux. Avec le projet « Ici, on sème », **PUR prend en charge le financement des plants de végétaux, fournitures ainsi que l'accompagnement en conseils techniques**. Ces financements sont issus d'entreprises privées qui souhaitent investir dans des projets environnementaux

ou RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Restent à la charge du vigneron la préparation du sol, la plantation et l'entretien des plants.

Le Syndicat assure ainsi une **dynamique d'accompagnement**, notamment par l'aide au choix des espèces via deux catalogues de végétaux locaux, en partenariat avec deux pépiniéristes (Ceres Flore et Naudet) – voir plus haut. Les premières plantations pourraient avoir lieu à l'automne 2024.

C'est ainsi que trois années se sont écoulées, animées et rythmées par des **projets forts et bon nombre d'actions concrètes** dont beaucoup verront prochainement leurs fruits. De nombreux professionnels ont témoi-

gné leur émotion face à l'engagement de Denis Guthmuller.

Lors du Conseil d'administration d'Inter-Rhône de novembre 2023, Philippe Pellaton s'est adressé aux administrateurs en ces mots : « C'est une réelle perte pour notre région et pour nos organisations. Je suis déçu et désolé car Denis et son équipe portaient de vrais projets. Je suis certain que ces positions fortes et les actions engagées trouveront leur résonance dans quelques années ». 🍷

Des bénéfices  
écologiques et  
agronomiques pour  
un financement zéro.

# Poursuivre les travaux engagés et innover

**D**enis Guthmuller, avec le soutien du Bureau du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône va assurer la continuité de ses fonctions jusqu'au Conseil électif de fin décembre. Il ne doute pas un instant que les actions engagées seront poursuivies, voire développées par ses successeurs.

## Protection du nom

Denis Guthmuller poursuit le travail engagé par Philippe Pellaton sur la protection du nom « Rhône » en tête de liste, avec la mise en œuvre d'un Plan stratégique prévoyant une surveillance accrue en France et à l'international.

L'action conjuguée du service juridique et de l'Inao a permis de remporter récemment plusieurs affaires. En 2022, le service juridique a défendu et remporté des litiges judiciaires concernant deux Crus des Côtes du Rhône. En 2023, après plusieurs années de procédure, l'appellation Côtes du Rhône remporte un combat pour la protection de sa dénomination contre les usurpations. Ces décisions de justice sont venues rappeler que l'utilisation du terme « Rhône » est réglementée.

Alliant alertes des vignerons et veille sur internet, le Syndicat a ouvert 10 nouveaux dossiers en France et à l'international en 2022, Côtes du Rhône et Crus confondus.

## Le Timbre de Garantie

Outil multifonctions, le timbre de garantie se présente sous la forme d'un sticker apposé sur la bouteille et doté d'un système de sécurité à quatre niveaux le rendant infalsifiable.

Depuis 2019, des développements divers ont été pris en charge par le Syndicat dans la poursuite du travail impulsé par Philippe Pellaton : plateforme de commande, tableau de bord pour analyser les scans, application ScanFirst qui permet d'activer les timbres en deux scans... L'année 2021 fut l'année du déploiement du timbre qui connaît une dynamique de progression satisfaisante.

Avec l'appui du Président Denis Guthmuller, le QR code du timbre de

garantie est désormais apposable sur l'étiquette ou la contre-étiquette et va permettre de dématérialiser les ingrédients et la déclaration nutritionnelle, dont la loi impose prochainement l'affichage.

## La technologie à portée de main

Denis Guthmuller et les services du Syndicat imaginent et proposent de nombreuses innovations pour aider les vignerons et leur faciliter l'accès à l'information. Il lance une newsletter hebdomadaire diffusée à l'ensemble des adhérents chaque vendredi. Elle communique des données économiques essentielles, des informations d'actualités

et autres liens vers des formations gratuites. Il lance aussi l'application mobile du Syndicat en mai 2023. Cet outil qui permet dans un premier temps d'accéder plus facilement à l'information, va développer très prochainement un système de géolocalisation partagée, l'accès à des stations météo connectées (développées par l'Institut Rhodanien) et à terme faciliter les démarches concernant les obligations déclaratives.

Durant ces trois années, Denis Guthmuller n'a cessé de rappeler toutes les qualités et les atouts de l'appellation Côtes du Rhône et a martelé que les Côtes du Rhône doivent rester une région de vins rouges. Aujourd'hui, une attention toute particulière est portée

par l'interprofession à cette idée pour faire des Côtes du Rhône LA référence de vins rouges en France.

Ces trois années de combats, d'idées et d'engagement ont vu **réaliser des projets d'envergure et des actions concrètes, portées et défendues par un Président engagé, au service des vignerons** des Côtes du Rhône. Denis Guthmuller s'est investi corps et âme dans des projets ambitieux **pour la sauvegarde de tout un vignoble**. La rédaction, le personnel du Syndicat et des organismes environnants remercient un Président bienveillant reconnu pour ses qualités humaines. 🍷

Isabelle Gibier

*Une vision à long terme.*

